

Monsieur Jean Paul LECOQ  
Député de la Seine Maritime  
12 rue Michel Gautier  
76600 Le Havre

Le Havre, Le 21 janvier 2021

Objet : Port de Fécamp

Monsieur Le Député,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre courrier concernant le Port de Fécamp me faisant part de vos préoccupations sur l'état des équipements ainsi que les difficultés rencontrées par la Chambre de Commerce et d'industrie Seine Estuaire.

Vous évoquez l'état d'entretien du matériel portuaire. S'agissant des deux grues électriques E8 et E9, compte tenu de leur âge avancé (45 ans), nous avons jugé plus sage de les mettre hors de service et de ne pas nous lancer dans une remise en état hasardeuse dont les coûts seraient disproportionnés. Il en est de même pour les grues GR40 et MC180 qui ne fonctionnent plus et encombrant inutilement les espaces de travail. Le ferrailage est prévu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Pour ce qui concerne la grue polyvalente GR60, celle-ci fait l'objet d'une remise en état complète pour un coût global estimé entre 150 et 200k€, la remise en service est prévue 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Pour faire face à cette indisponibilité, le port de Fécamp a recours à la location d'engins de manutention qui lui permet de remplir l'ensemble de ses obligations de service commercial auprès de ses clients.

Par ailleurs, vous mentionnez la situation particulière de la grue Liebherr LHM 150 qui est immobilisée sur le terreplein depuis maintenant 21 mois. C'est sur suggestion des membres du conseil portuaire qu'une requête a été déposée devant le tribunal administratif de Rouen afin d'engager la responsabilité du vendeur, de notre conseil technique et du bureau de contrôle. Une seconde expertise judiciaire a été menée et a conclu cette semaine en faveur du commencement des travaux pour une durée de 10 mois et pour un coût de plus de 500K€.

Concernant le manque d'investissements supposés, les élus de la CCI Seine Estuaire ont décidé depuis maintenant deux ans un plan d'investissements de plus de 6 millions d'euros sur la période 2019-2024 dans lequel le département nous accompagne au travers de subventions d'investissement et qui va permettre la réparation, la rénovation ainsi que la modernisation de l'ensemble des infrastructures portuaires.

Enfin, les baisses de ressource fiscale que la CCI enregistre depuis plusieurs années n'ont pas d'impact direct sur la concession portuaire. En effet, la parfaite étanchéité financière et comptable des différentes activités, prévue par la loi, de notre structure assure une indépendance totale entre l'exploitation du port et des autres secteurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le député, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
**Léa LASSARAT**  
Présidente